

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf

Le huit juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2019

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 21

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard-
M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude-
Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle -M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL
Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal-
Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme-

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. LORJOUX Laurent- Mme
PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTES : Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise

POUVOIR : M. LORJOUX Laurent à M. BOCENO Julien

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2019D60: Rapport 2018 sur l'exploitation du service d'assainissement collectif

Le rapport d'exploitation du service d'assainissement collectif pour l'année 2018 établi par la société STGS, délégataire, fait ressortir les principaux points suivants :

Gestion clients

Nombre d'abonnés au 31/12/2018 : 1 016 (+2,11 %)

Volumes facturés sur la commune : 88 404 m³ (+7,47 %)

Gestion technique

Volumes traités sur la station : 186 814 m³ (+ 18,18 %)

Dont volume en provenance de La Roche Bernard : 52 730 m³ (+ 19,31 %)

Volume vendu : 88 404 m³ (82 257 m³ en 2017)

Volume moyen : 512 m³/j (433 m³/j en 2017)

Pourcentage d'arrivées d'eau parasite : 34,07 % (+ 22,69 %)

Linéaire de réseau hors refoulement : 27 083 ml (- 0,95 %)

Linéaire de réseau de refoulement : 3 697 ml

Linéaire total de réseau : 30 780 ml (30 993 ml en 2017)

Linéaire de réseau curé : 513 ml (3 045 ml en 2017)

Volume annuel reçu : 186 814 m³ (158 077 m³ en 2017)

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES -
Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Production de boues : 990 m³ (2 896 m³ en 2017)
Nombre de stations de dépollution : 2
Nombre de postes de refoulement : 9
Capacité de dépollution en équivalent-habitant : 4 130
Connaissance du réseau : 82 points sur 120
Taux d'impayés : 3,13 % (4,40 % en 2017)

Les arrivées d'eaux claires sont encore importantes.

Le délégataire préconise de renforcer les recherches, notamment sur le secteur collecté par le poste du Rhodoir (influence de la pluviométrie) et sur le secteur gravitaire du bourg (influence de la nappe).

Dans le lotissement de la Vallée, la Résidence de Ker Anna, une remise en état du réseau est nécessaire car il est cassé sur 20 mètres.

De nombreux branchements anciens ne sont pas équipés d'une boîte de branchement, ce qui ne permet pas de déterminer clairement si ceux-ci sont sur le domaine public ou sur le domaine privé et ne permet pas non plus de déterminer la conformité des écoulements.

Des corps étrangers, type lingettes, serviettes hygiéniques, provoquent des dysfonctionnements sur l'écoulement dans les réseaux et les équipements électromécaniques.

STGS propose de passer une communication à l'usager par le biais du bulletin municipal et autres supports de communication.

Ces dysfonctionnements sont à l'origine de pollution du milieu naturel.

➤ **Poste du Rhodoir**

L'écoulement des eaux dans le bassin tampon engendre des accumulations de matières solides, provoquant de fréquents bouchages des pompes. Une modification hydraulique a été réalisée en 2017 pour éviter la formation de bouchons.

➤ **Lagune de Folleux**

Il serait souhaitable d'installer un débitmètre de sortie.

➤ **Station**

Les travaux de la station d'épuration commencés en novembre 2017 se sont terminés en octobre 2018. Ils ont porté sur :

- La création d'un poste de relevage principal de 170 m³/h
- La réhabilitation des prétraitements avec la pose d'un tamis-compacteur
- La mise en conformité de l'auto-surveillance
- La réhabilitation de la filière avec l'installation d'une table d'égouttage et d'un silo de stockage
- La refonte de l'armoire électrique et l'installation d'un automate.

➤ **Schéma directeur des eaux usées**

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Un schéma directeur des eaux usées commun aux communes de NIVILLAC et de LA ROCHE-BERNARD a été lancé en 2018. Ses objectifs sont :

- Faire un diagnostic de fonctionnement du réseau
- Caractériser et quantifier les eaux claires parasites
- Optimiser le fonctionnement des installations
- Définir un programme pluriannuel de travaux
- Mettre en place une gestion patrimoniale des installations.

➤ **Evolution des modes de communication des télé-surveillances**

Les modes de communication utilisés par les télé-surveillances sont en pleine mutation, car de nouvelles technologies numériques de type IP (Internet Protocol) viennent remplacer les technologies analogiques historiques qui vont être arrêtées par les différents opérateurs :

- A partir du 1^{er} janvier 2021 pour le réseau mobile GSM-data/CSD-Data
- A partir de 2023 pour le réseau fixe RTC (Réseau Téléphonique Cumulé)

Il faut donc anticiper cette mutation afin de s'assurer d'une parfaite continuité de fonctionnement des télé-surveillances des installations : consultation et enregistrement à distance des données d'exploitations, émissions d'alarmes, échanges entre les sites, ...

➤ **Situation financière**

Le montant des produits s'est élevé en 2017 à 420 345,51 € H.T. (+ 12,98 %) et celui des charges à 459 757,06 € H.T. (+20,97%) soit un déficit d'exploitation de clôture de 39 411,55 € H.T.

➤ **Tarifs 2018**

	<u>Part délégataire</u>	<u>Part collectivité</u>	<u>Modernisation des réseaux de collecte</u>
Abonnement	28,91 €	45,19 €	0,18€
Tranche 1 (0 à 30 m³)	0,3197€	1,66 €	
Tranche 2 (> à 30 m³)	0,9134€	3,43€	

Composantes et répartition d'une facture type de 120 m³

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisation des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,91 €	45,19 €		7,41 €	81,51 €
Consommation de 120 m ³	91,80€	358,50 €	21,60 €	47,19€	519,09 €
TOTAL	120,71 €	403,69 €	21,60 €	54,60 €	600,60 €
Répartition	20,10 %	67,21 %	3,60 %	9,09 %	100,00 %

Le montant total de la surtaxe émise au profit de la collectivité s'est élevé à 288 988,10 € en 2018 contre 277 691,36 € H.T. soit une augmentation de 4,07 % par rapport à 2017.

Le total de 600,60 € TTC représente un prix moyen de 5,01 € contre 4,88 €/m³ en 2017 et une évolution de 2,63 % par rapport à 2017. La part de l'abonnement représente 14,13 % de la facture.

Composantes et répartition d'une facture type de 120 m³- Année 2019

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisation des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	29,64 €	45,19 €		7,48€	82,31 €
Consommation de 120 m ³	94,12 €	358,50 €	18,00 €	47,06 €	517,68 €
TOTAL	123,76 €	403,69 €	18,00 €	54,54 €	599,99 €
Répartition	20,63 %	67,28 %	3,00 %	9,09 %	100,00 %

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à approuver ce rapport d'exploitation ci-annexé.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel Sylvestre, Responsable de l'Agence Bretagne Vendée STGS à Saint-Thuriau, et en avoir délibéré,

- **Approuve, à l'unanimité,** le rapport 2018 d'exploitation concernant le service public d'assainissement collectif ci-annexé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD




Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.